



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 mai 2022  
(OR. fr)

9059/22

LIMITE

UD 107  
ECOFIN 426

#### NOTE

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil Affaires économiques et financières du 24 mai 2022</i> Rapport du Groupe des Sages sur la réforme de l'Union douanière de l'UE - Note de contexte

---

Les délégations trouveront en annexe une note de contexte de la Présidence sur le rapport du Groupe des Sages sur la réforme de l'Union douanière de l'UE en vue de la présentation au Conseil Affaires économiques et financières du 24 mai 2022.

**Note de contexte Conseil ECOFIN – Point divers Groupe des Sages**

Le rapport du Groupe des Sages chargé de réfléchir à l'avenir de l'Union douanière « *Plus d'Union dans les douanes européennes : Dix propositions pour rendre l'Union douanière de l'UE apte à un développement durable Europe géopolitique* » sera présenté en point divers au Conseil des ministres par la Commission.

Constitué par le commissaire Paolo Gentiloni en septembre 2021 et présidé par Mme Arancha González Laya, ancienne ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération de l'Espagne, le Groupe des Sages était composé de 12 personnalités qualifiées issues des secteurs public et privé.

Tout en soulignant les profondes transformations mises en œuvres ces dernières décennies – et pour certaines encore en cours aujourd'hui, avec la finalisation de l'architecture informatique transeuropéenne accompagnant l'adoption en 2013 du code des douanes de l'Union (CDU) et la mise en place du guichet unique, le Groupe des Sages fait le constat de limites structurelles au fonctionnement actuel de l'Union douanière, tenant notamment à l'expansion du commerce électronique, à la mise en œuvre croissante de réglementations non-douanières dont les douanes assurent l'effectivité en frontières (ajustement carbone, sanctions, déforestation, normes etc...), à l'évolution des menaces, à une gouvernance fragmentée ou encore à une utilisation insuffisante des données et des nouvelles technologies

Les recommandations formulées par le présent rapport, se concentrent sur cinq domaines principaux :

- une gestion renouvelée de la donnée fondée sur une nouvelle approche des opérateurs économiques, y compris pour les plateformes de commerce électronique, fondée sur un équilibre entre confiance et responsabilité accrues, dans le but d'assurer une meilleure gestion des risques à l'échelle européenne ;
- le renforcement de la sécurité des citoyens et consommateurs européens grâce à une meilleure coopération entre les douanes, les autorités de surveillance du marché et les organes répressifs ;
- l'amélioration de la perception des droits de douane et des taxes à la frontière ainsi qu'une transparence accrue quant aux pertes de recettes douanières ;
- la participation accrue des douanes à la transition écologique, tant pour leurs propres opérations que pour l'appréciation et le contrôle des flux commerciaux ;
- et, enfin, le renforcement de la gouvernance de l'Union douanière, appuyé sur la création d'une agence européenne des douanes qui aurait pour mission de compléter le rôle de la Commission européenne et d'apporter son soutien aux travaux menés par les États membres.

Ces recommandations ont été soumises aux représentants des administrations douanières des États membres réunis en séminaire à haut niveau à Paris les 28 et 29 avril et seront reprises par le groupe de réflexion prochainement mis en place par la DG TAXUD avec pour objectif de les traduire en propositions concrètes d'ici fin 2022, ainsi que l'y invite le Groupe des Sages.